

# REGLEMENT DU CONCOURS «DESSINE-MOI L'ÉCOLOGIE» 2022

## Dessinez votre futur désirable !

### Quoi dessiner ?

Le concours "Dessine-moi l'écologie" est organisé par la Maison Écocitoyenne dans le cadre de l'exposition "L'écologie dessinée".

La Maison Écocitoyenne a en effet souhaité donner l'opportunité à chacun et chacune de laisser libre cours à son imagination et de dessiner son futur désirable. Lâchez-vous !

### Comment participer ?

Pour participer au concours individuellement, il vous suffit de nous envoyer vos dessins via [maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr](mailto:maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr) ou les déposer directement à la Maison Ecocitoyenne. Attention, pour que votre candidature soit prise en compte, il sera obligatoire de compléter le bulletin de participation et signer ce règlement. Vous pouvez envoyer 3 dessins maximum par participant.e.

### Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toutes sans restriction d'âge, dès 6 ans. Si le dessinateur a moins de 18 ans, merci d'indiquer son âge dans le champ et de nous communiquer par email une autorisation parentale à l'adresse [maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr](mailto:maisonecocitoyenne@bordeaux-metropole.fr)

### Quand participer ?

Du 1er mai au 30 septembre, durant les dates officielles du concours, nous collecterons vos dessins, et vous participerez officiellement au concours.

### Que gagne-t-on ?

Un jury interne à la Maison Ecocitoyenne sélectionnera souverainement les dessins primés qui seront publiés dans un palmarès en ligne.

Les textes nominés pourront être reproduits et diffusés par les organisateurs par tout moyen et sur tout support écrit ou audiovisuel.

Les gagnants se verront aussi remettre, afin de garder la thématique, des ouvrages (BD, roman graphique, etc.) sur l'environnement.

### Garanties et responsabilités

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur. Les participants garantissent aux organisateurs le droit de reproduction et de diffusion non exclusifs de cette œuvre.

Toute personne participant au prix aura, au préalable, lu et accepté le présent règlement par signature du bulletin de participation.